



Solidarité avec les syndicats suisses

Les électeurs suisses ont, à une très courte majorité, décidé de mettre fin à la libre circulation des travailleurs entre la Suisse et l'Union européenne (UE).

Et pourtant, le droit à la libre circulation des personnes faisait partie, jusque là, de l'accord entre l'UE et la Suisse. D'ailleurs la libre circulation des capitaux, des biens et des services ne sera pas, elle, remise en cause.

Force est de constater que la liberté de circuler des personnes et des travailleurs est plus restreinte que celle des capitaux, des biens, des services. Ce système de libertés repose sur une inégalité fondamentale et une appréciation mercantile du marché intérieur.

D'ailleurs le résultat de cette votation aura aussi d'autres répercussions politiques.

Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES l'a bien déclaré : *« Malheureusement, il existe au sein de l'UE des politiciens de droite qui essaient de prendre prétexte du référendum suisse pour priver les citoyens de leurs droits et limiter l'UE à une zone de libre-échange. »*

Les syndicats suisses, dont l'union syndicale suisse (USS), ont aussi exprimé leurs inquiétudes et leur désarroi. Ils ont adressé une lettre commune au conseil fédéral, ce mardi, afin que les intérêts des travailleurs ne passent pas à la trappe par la même occasion.

Selon eux : *« La suppression des accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne (UE) menacerait des dizaines de milliers d'emplois dans l'exportation. Et les salaires risqueraient d'être confrontés à une pression accrue si les mesures de protection les concernant devaient être démantelées plutôt que renforcées. En outre, la main-d'œuvre sans passeport suisse résidant en Suisse est menacée de discriminations radicales si l'initiative est appliquée au pied de la lettre ».*

L'UGFF-CGT apporte tout son soutien aux syndicats suisses et rappelle que la CGT restera le syndicat de tous les salariés.

La CGT continuera à porter la solidarité entre les travailleurs de toutes origines.

Montreuil, le 13 février 2014